

Parcours pour le développement à long terme des officiels de l'Association canadienne des sports pour aveugles pour le goalball



**Canadian Blind Sports
Sports Aveugles Canada**

Parcours pour le développement à long terme des officiels de l'Association canadienne des sports pour aveugles pour le goalball

Funded by the Government of Canada
Financé par le gouvernement du Canada

Canada 

Liste des termes et des sigles utilisés dans ce document

1. Association canadienne des sports pour aveugles	ACSA
2. International Blind Sport Association	IBSA
3. Organisme provincial de sport	OPS
4. Organisme national de sport	ONS
5. Goalball	GB
6. Officiel technique provincial	OTP
7. Officiel technique national	OTN
8. Officiel technique international	OTI
9. Vérification du casier judiciaire	VCJ
10. Secteur vulnérable	SV
11. Code de conduite	CC
12. Reconnaissance des acquis	RA

I. Officiel technique provincial (OTP) de l'ACSA

Il s'agit d'un officiel de table qui a suivi un cours pratique de cinq heures portant sur les fonctions de juge de but, de chronométreur et de marqueur et qui comprend une étude approfondie de l'ensemble des règlements du goalball de l'IBSA.

A. Certification

1. Assister à un cours pratique organisé par un OPS de l'ACSA et présenté par un formateur d'officiels de l'ACSA reconnu.
2. Sujets à couvrir :
 - a. Guide de l'officiel technique international (OTI)
 - b. Règlements du goalball de l'IBSA
3. Examen écrit
 - a. L'examen comprendra des questions basées sur le niveau 1 de l'IBSA.
4. Un examen pratique aura lieu pendant le cours pratique et sera structuré comme suit :

Parcours pour le développement à long terme des officiels de l'Association canadienne des sports pour aveugles pour le goalball

a. Au moins trois matchs dans les fonctions suivantes :

- marqueur;
- chronométreur ou chronométreur secondaire;
- juge de but.

5. Inclure de l'expérience pratique avec un mentor lors d'un tournoi de GB.

B. Maintien du statut

1. Assumer les fonctions d'OTP lors de quatre matchs pour deux tournois, soit huit matchs par année.

2. Soumettre le passeport à l'ACSA avant le 31 décembre de chaque année, document qui doit être signé par l'OPS concerné.

C. Fonctions

1. Marqueur, chronométreur, chronométreur secondaire, juge de but.

D. Admissibilité

1. OTP à des tournois locaux, provinciaux et nationaux.

2. Admissibilité à la certification d'OTN après un an en tant qu'OTP.

3. Les OPS peuvent exiger que les candidats aux fonctions d'OTP fassent l'objet d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

E. Reconnaissance des acquis (RA)

1. Reconnaissance du statut d'OTP si les fonctions ont été assumées lors de tournois pendant deux ans, ou huit matchs.

2. Recommandation à l'ACSA par l'OPS.

Parcours pour le développement à long terme des officiels de l'Association canadienne des sports pour aveugles pour le goalball

Les OPS qui organisent des tournois de GB pour l'ACSA devraient tenir des stages pratiques en préparation pour la tenue d'un tournoi de GB. L'ACSA devra envisager l'établissement de critères pour s'assurer que la formation appropriée est en place pour ses tournois de GB.

II. Officiel technique national (OTN) de l'ACSA

A. **Certification**

1. Assister à un cours pratique organisé par l'OPS et présenté par un arbitre canadien de niveau 3 de l'IBSA.

2. Sujets à couvrir :

a. Guide de l'OTI (s'il y a combinaison de la certification d'OTP et d'OTN lors du même cours pratique, il faudra inclure l'information sur les OTI contenue dans la certification d'OTP)

b. Règlements de l'IBSA

c. Guide du programme de certification des officiels

d. Recueil des cas de l'IBSA

3. Réussite de l'examen écrit de niveau 1 de l'IBSA.

4. L'examen pratique doit être structuré comme suit :

a. Au moins trois matchs en tant qu'arbitre avec évaluation réussie de deux matchs (l'un en tant qu'officiel de table et l'autre du côté éloigné).

b. Au moins un match en tant que chronométreur secondaire.

d. Au moins trois matchs en tant qu'OTP (s'il y a combinaison d'OTP et d'OTN lors du même cours pratique).

- e. L'examen pratique peut être réalisé lors d'une compétition sur invitation.

B. MAINTIEN DU STATUT

1. Assumer les fonctions d'OTN lors de quatre matchs pour deux tournois provinciaux ou nationaux différents, soit huit matchs par année.
2. Soumettre le passeport à l'ACSA avant le 31 décembre de chaque année, document qui doit être signé par l'OPS concerné.

C. FONCTIONS

1. OTP; chronométreur de 10 secondes; arbitre.

D. ADMISSIBILITÉ

1. OTN lors de tournois locaux et provinciaux et du championnat national junior de goalball de l'ACSA.
2. Les candidats aux fonctions d'OTN doivent avoir fait l'objet d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Résumé

Lors de la mise en œuvre des nouveaux règlements de l'IBSA, les OTP et les OTN de l'ACSA devront reprendre le processus de certification au cours de la première année en participant à un cours pratique de l'ACSA et respecter les normes susmentionnées.

Les arbitres canadiens qui avaient la certification et assumé les fonctions d'arbitre de niveau 1 de l'IBSA et qui n'ont pas conservé la certification de niveau 1 de l'IBSA peuvent être recommandés à l'ACSA par leur OPS pour être désignés OTN de l'ACSA.

Parcours pour le développement à long terme des officiels de l'Association canadienne des sports pour aveugles pour le goalball

Pour participer à un cours pratique de niveau 1 de l'IBSA, selon les critères d'admissibilité de l'IBSA, les exigences sont les suivantes :

1. avoir assumé les fonctions d'arbitre national pendant trois ans;
2. avoir été officiel lors de 20 matchs (deux ou trois tournois);
3. avoir soumis la demande disponible sur le site Web de l'IBSA;
4. avoir été nommé par l'ACSA auprès de l'IBSA;
5. avoir été OTN lors de 10 tournois dans une période de trois ans; avoir été arbitre lors de 20 matchs ou lors de 10 tournois différents; référence du site Web de l'IBSA.

L'ACSA s'engage à

1. Créer et instaurer un passeport, inspiré du passeport électronique de l'IBSA, qui doit être signé par l'OPS avant la présentation à l'ACSA.
2. Assumer la responsabilité administrative pour le suivi touchant le maintien du statut.
3. Fournir des chandails d'arbitre canadien avec le symbole de l'ACSA.
4. S'assurer que les arbitres canadiens signent chaque année le Code de conduite des officiels de l'ACSA.
6. Établir d'autres critères de perfectionnement professionnel pour les officiels de l'ACSA; à l'heure actuelle, cela englobe la formation sur la sensibilisation aux commotions.